



DÉLIVRÉ PAR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 19/01/2024

Echéance le : 29/02/2024

EQUIPE NUIT

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

TVA : FR12902550565

N° Document 4357137		N° Client 0165285	Votre Commande FP-199-WX	Marque	V.I.N. Zone Expedition : 03		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande 4996268	
Désignation			N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant	
** BL 4996268 DU 19/01/2024 ** FP-199-WX										
E-RADIATEUR PSA			1691075180	1,00	4	116,52	40,00	69,91	69,91	
----- SOUS-TOTAL PIECES -----			69,91							
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE										
Total hors taxe				Montants T.V.A.				Total TTC		
PI : 69,91				acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration						
MO : 0,00 69,91				(4) 20,000				83,89		
DIV : 0,00				69,91						
				13,98						

N° Document	N° Client	N° Commande
4357137	0165285	4996268
Echéance le : 29/02/2024		
19/01/2024		
83,89		



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de l'expédition et ne font l'objet d'aucune remise d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel en application de l'article L.441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu, qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur devra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes dues et non payées à la date de la facture, par la voie de la loi n° 1272 du 29/12/1973 (dite loi relative aux pénalités de retard) à compter de la date d'échéance des sommes dues. Une exception est faite pour les acheteurs professionnels qui ne sont pas soumis à la loi n° 1272 du 29/12/1973.

RÈGLES DE RÉGLEMENT : La facture est suspendue jusqu'au paiement intégral de tout prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les sommes dues ne sont pas considérées comme acquittées par le fournisseur des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.